

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-12

Nombre de Membres 13

Séance du 1^{er} septembre 2020

En exercice : 13
Présents 12
Exprimés : 13
dont 1 représenté

L'an deux mille vingt, le premier septembre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la convocation et
sous la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

ELECTION DU
VICE-PRESIDENT DU C.C.A.S.

Etaient présents : MM BARTHELEMY – BAIXE
MMES ALIMY – COURTIER – DUVAL – GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE –
ORSINI – SAMAT – SCARSO - TROGNO

Etait représentée : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI, directrice de la Résidence Autonomie

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles il convient de procéder à l'élection du Vice-Président du C.C.A.S..

Il propose la candidature de Mme Pascale GUIROU.

Il est alors procédé à un vote à bulletin secret au terme duquel Mme Pascale GUIROU est élue à l'unanimité Vice-Présidente du C.C.A.S..

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

Le Président du C.C.A.S.

Signature électronique

Philippe BARTHÉLEMY.